

Mirak

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « obligataire »

■ **Émetteur** : BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

Garant de la formule : BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

■ **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement** : 5 ans.

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il décide de revendre les titres de créance avant la date d'échéance.

■ **Éligibilité** : Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation

L'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

Avertissement sur le risque de crédit : ce titre de créance expose l'investisseur à un **double risque de crédit**, sur BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V./BNP Paribas S.A. (en tant qu'Émetteur/Garant de la formule) et sur les Entités de Référence.

Ces titres de créance structurés sont des instruments complexes et sophistiqués qui peuvent impliquer des risques importants. Leur commercialisation est uniquement à destination des investisseurs ayant la capacité d'en comprendre les risques et qui sont en mesure de faire face financièrement à ces risques.

(1) Notations de crédit au 13 avril 2017:

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A

- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Communication à caractère promotionnel

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :
DU 2 MAI AU 28 JUILLET 2017
(CLOTURE ANTICIPÉE SI L'ENVELOPPE EST ATTEINTE)



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

Mirak, titre de créance présentant **un risque de perte en capital totale ou partielle en cours de vie et à l'échéance**, présente les caractéristiques suivantes :

- Un **objectif de coupon de 6,00 %⁽¹⁾ par an**, en l'absence d'événement de crédit^(*) sur l'une des huit Entités de Référence (soit un taux de rendement actuariel net maximum de 4,94 %) ; le premier événement de crédit survenant sur chacune des Entités de Référence **aura pour effet de faire baisser le coupon d'un huitième par rapport au coupon initial** ;
- Le remboursement de l'intégralité du capital à l'échéance, en l'absence d'événement de crédit sur l'une des huit Entités de Référence. Dans le cas contraire, l'investisseur subit une **perte partielle ou totale en capital à hauteur d'un huitième du capital initialement investi dès lors qu'une Entité de Référence est affectée par un événement de crédit**.
- **L'investisseur est exposé sur une durée de 5 ans à un double risque de crédit**, en cas de survenance d'un événement de crédit sur l'une des Entités de Référence ou de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur et du Garant de la formule (qui induit un risque sur le remboursement).

Mirak est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital investi » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés :
 - ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (à l'échéance le 28 juillet 2022). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
 - sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule et par l'absence d'événement de crédit sur les Entités de Référence.
 - **Les taux de rendement annuels nets** présentés sont nets des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1 % annuel). Ils ne prennent toutefois pas en compte ni les frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, ni les frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-titres, ni les prélèvements sociaux et fiscaux. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- Le détail des Entités de Référence est présenté en pages 6 et 7.

^(*)Le terme « événement de crédit » (Faillite, Défaut de Paiement ou Restructuration) est défini en page 8.

(1) *Hors frais d'entrée/d'arbitrage, hors frais de souscription, hors commissions et fiscalité applicable au cadre de l'investissement, sauf faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.*

AVANTAGES

- En l'absence d'événement de crédit(*) sur l'une des Entités de Référence, l'investisseur perçoit un **coupon brut de 6,00 %⁽¹⁾ par an**, supérieur de 2,22 % par an au rendement qu'aurait un panier équilibré d'obligations émises par les 8 Entités de Référence et qui serait de 3,78 % brut par an⁽²⁾
- **Remboursement à l'échéance de l'intégralité du capital investi**, en l'absence d'événement de crédit sur l'une des huit Entités de Référence.

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**
 - **En cours de vie :** en cas de revente avant l'échéance, les modalités de remboursement présentées ici ne s'appliquent pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur et peut être inférieur à la valeur nominale.
 - **A l'échéance des 5 ans :** le montant remboursé à l'échéance est inférieur à la valeur nominale en cas d'événements de crédit survenus en cours de vie. La perte en capital est totale si chaque Entité de Référence a subi un événement de crédit.
 - **Ce produit est plus risqué qu'une obligation classique.** Alors qu'une restructuration d'une obligation classique n'entraîne pas nécessairement une perte en capital à l'échéance, dans le cas présent la Restructuration de la dette d'une ou plusieurs Entités de Référence entraîne la perte automatique d'une partie ou de la totalité du coupon et du capital investi.
 - L'instrument financier est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- Chaque événement de crédit a pour effet de faire baisser le coupon d'un huitième par rapport au coupon initial. **Les coupons versés en cours de vie pourraient donc ne pas suffire à compenser la perte en capital subie à l'échéance.**
- À l'échéance, le Taux de Rendement Annuel net sera au maximum égal à 4,94 %. **Cette rentabilité plafonnée peut s'avérer plus basse que les rendements obligataires dans les prochaines années**
- **L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant de la formule** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) **et au défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule** (qui induit un risque sur le remboursement).
- **Les Entités de Référence Fiat Chrysler Automobiles N.V., Astaldi Societa Per Azioni, Bombardier Inc., Stena Aktiebolag, The Hertz Corporation et SFR Group S.A appartiennent à la catégorie « haut rendement »** qui présente, a priori, un risque supérieur à la catégorie dite « investissement » (la notation la plus élevée est BB+).
- **Certaines Entités de Référence ne font pas l'objet de notation de crédit alors que d'autres ne sont notées que par une ou deux agences de notation (merci de vous référer aux pages 6 et 7 pour plus d'informations). L'investisseur ne peut donc pas s'appuyer sur cet indicateur pour apprécier la solidité financière de ces Entités de Référence.**
- L'investisseur est exposé au **risque de percevoir des coupons inférieurs à 6,00 % par an** mais aussi de ne pas recevoir de coupons.

(1) Hors frais d'entrée/d'arbitrage, hors frais de souscription, hors commissions et fiscalité applicable au cadre de l'investissement, sauf faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

(2) Données BNP Paribas au 23 mars 2017 basées sur les obligations en euro de maturité la plus proche de la maturité du produit. En l'absence d'obligation en euro, le niveau utilisé est le rendement d'une obligation en devise ramené en euro avec un contrat d'échange de taux de change.

Tableau des notations long terme des principales agences de notation

Qualité	Risque	Standard & Poor's	Moody's	Fitch
Notation de crédit supérieure dite « investissement »	Faible à fort	AAA	Aaa	AAA
		AA	Aa	AA
		A	A	A
		BBB	Baa	BBB
Notation de crédit moindre dite « haut rendement »	Fort à très élevé	BB	Ba	BB
		B	B	B
		CCC	Caa	CCC
		CC	Ca	CC
		C	C	C
		D	D	D

(*)Le terme « événement de crédit » (Faillite, Défaut de Paiement ou Restructuration) est défini en page 8.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT

En cours de vie et à l'échéance : versement potentiel de coupons annuels

Le premier événement de crédit survenant sur chacune des huit Entités de Référence aura pour effet de faire baisser le coupon d'un huitième par rapport au coupon initial

Chaque année⁽¹⁾, le montant du coupon brut versé dépend du nombre d'Entités de Référence ayant subi au moins un événement de crédit⁽²⁾ jusqu'alors :

- Si **aucune Entité de Référence** n'a subi d'événement de crédit jusqu'alors, le coupon versé est égal à **6,00 %⁽³⁾** par an ;
- Si **1 Entité de Référence** a subi un événement de crédit jusqu'alors, le coupon versé sera égal à **5,25 %⁽³⁾** par an ;
- Si **2 Entités de Référence** ont subi un événement de crédit jusqu'alors, le coupon versé sera égal à **4,50 %⁽³⁾** par an
- Si **3 Entités de Référence** ont subi un événement de crédit jusqu'alors, le coupon versé sera égal à **3,75 %⁽³⁾** par an
- Si **4 Entités de Référence** ont subi un événement de crédit jusqu'alors, le coupon versé sera égal à **3,00 %⁽³⁾** par an
- Si **5 Entités de Référence** ont subi un événement de crédit jusqu'alors, le coupon versé sera égal à **2,25 %⁽³⁾** par an
- Si **6 Entités de Référence** ont subi un événement de crédit jusqu'alors, le coupon versé sera égal à **1,50 %⁽³⁾** par an
- Si **7 Entités de Référence** ont subi un événement de crédit jusqu'alors, le coupon versé sera égal à **0,75 %⁽³⁾** ;
- Si **8 Entités de Référence** ont subi un événement de crédit jusqu'alors, il n'y aura **pas de coupon versé**.

A l'échéance : remboursement total ou partiel du capital

Le premier événement de crédit survenant sur chacune des huit Entités de Référence **aura pour effet de faire baisser d'un huitième la part du capital remboursé par rapport au capital initialement investi**. Dès lors qu'une ou plusieurs Entités de Référence ont subi un événement de crédit, l'investisseur subira donc une perte en capital partielle ou totale.

A l'échéance⁽¹⁾, la part du capital remboursé dépend du nombre d'Entités de Référence ayant subi un événement de crédit:

- Si **aucune Entité de Référence** n'a subi d'événement de crédit jusqu'alors, la part du capital remboursé est égale à **100 %** du capital investi⁽³⁾ ;
- Si **1 Entité de Référence** a subi un événement de crédit jusqu'alors, la part du capital remboursé est égale à **87,50 %** du capital investi⁽³⁾ ;
- Si **2 Entités de Référence** ont subi un événement de crédit jusqu'alors, la part du capital remboursé est égale à **75,00 %** du capital investi⁽³⁾ ;
- Si **3 Entités de Référence** ont subi un événement de crédit jusqu'alors, la part du capital remboursé est égale à **62,50 %** du capital investi⁽³⁾ ;
- Si **4 Entités de Référence** ont subi un événement de crédit jusqu'alors, la part du capital remboursé est égale à **50,00 %** du capital investi⁽³⁾ ;
- Si **5 Entités de Référence** ont subi un événement de crédit jusqu'alors, la part du capital remboursé est égale à **37,50 %** du capital investi⁽³⁾ ;
- Si **6 Entités de Référence** ont subi un événement de crédit jusqu'alors, la part du capital remboursé est égale à **25,00 %** du capital investi⁽³⁾ ;
- Si **7 Entités de Référence** ont subi un événement de crédit jusqu'alors, la part du capital remboursé est égale à **12,50 %** du capital investi⁽³⁾ ;
- Si **8 Entités de Référence** ont subi un événement de crédit jusqu'alors, la **part du capital remboursé est nulle**.

En résumé

Nombre d'Évènement(s) de Crédit	Coupon payé chaque année	Pourcentage de l'investissement remboursé à l'échéance
0	6,00%	100,00%
1	5,25%	87,50%
2	4,50%	75,00%
3	3,75%	62,50%
4	3,00%	50,00%
5	2,25%	37,50%
6	1,50%	25,00%
7	0,75%	12,50%
8	0,00%	0,00%

(1) Pour le détail des dates, voir page 11.

(2) Le terme « événement de crédit » est défini en page 8.

(3) Hors frais d'entrée/d'arbitrage, hors frais de souscription, hors commissions et fiscalité applicable au cadre de l'investissement, sauf faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées dans ces exemples n'ont qu'une valeur informative, l'objectif étant d'illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Les scénarii sont présentés hors cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.) et du Garant de la formule (BNP Paribas S.A.).

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : SURVENANCE DE PLUSIEURS ÉVÉNEMENTS DE CRÉDIT EN ANNÉE 2, 3 ET 4

Année	1	2	3	4	5
Nombre d'événements de crédit	Aucun événement de crédit en année 1	1 événement de crédit en année 2, soit 1 événement de crédit depuis le 28/07/2017	2 événements de crédit en année 3, soit 3 événements de crédit depuis le 28/07/2017	2 événements de crédit en année 4, soit 5 événements de crédit depuis le 28/07/2017	Aucun événement de crédit en année 5, soit 5 événements de crédit depuis le 28/07/2017
Coupon versé	6,00 % ⁽¹⁾	5,25 % ⁽¹⁾	3,75 % ⁽¹⁾	2,25 % ⁽¹⁾	2,25 % ⁽¹⁾
Part du capital remboursé	-	-	-	-	37.50% ⁽¹⁾

Taux de rendement annuel net de l'investissement : -13,24 %

Dans le scénario le plus défavorable (à savoir en cas de 8 événements de crédit dès la première année), l'investisseur ne reçoit aucun coupon et perd la totalité du capital investi.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : SURVENANCE D'UN ÉVÉNEMENT DE CRÉDIT EN ANNÉES 2 ET 4

Année	1	2	3	4	5
Nombre d'événements de crédit	Aucun événement de crédit en année 1	1 événement de crédit en année 2, soit 1 événement de crédit depuis le 28/07/2017	Aucun événement de crédit en année 3, soit 1 événement de crédit depuis le 28/07/2017	1 événement de crédit en année 4, soit 2 événements de crédit depuis le 28/07/2017	Aucun événement de crédit en année 5, soit 2 événements de crédit depuis le 28/07/2017
Coupon versé	6,00 % ⁽¹⁾	5,25 % ⁽¹⁾	5,25 % ⁽¹⁾	4,50 % ⁽¹⁾	4,50 % ⁽¹⁾
Part du capital remboursé	-	-	-	-	75 % ⁽¹⁾

Taux de rendement annuel net de l'investissement : -0,89 %

SCÉNARIO FAVORABLE : AUCUN ÉVÉNEMENT DE CRÉDIT NE SURVIENT DURANT LES 5 ANS

Année	1	2	3	4	5
Nombre d'événements de crédit	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Coupon versé	6,00 % ⁽¹⁾				
Part du capital remboursé	-	-	-	-	100 % ⁽¹⁾

Taux de rendement annuel net de l'investissement : 4,94 %

(1) Hors frais d'entrée/d'arbitrage, hors frais de souscription, hors commissions et fiscalité applicable au cadre de l'investissement, sauf faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

LES ENTITÉS DE RÉFÉRENCE

Air France KLM						
Création : 1919	Secteur : Transports	Poids : 12,50 %	Notation Moody's : Non noté	Notation S&P : Non noté	Notation Fitch : Non noté	Type de transaction : Standard European Corporate
Obligation de référence : FR0011965177	Rang : Senior	Résultat Opérationnel (M€)* : 2 781 +18,20 % par rapport au 31/12/2015	Dette financière nette (M€)* : 4 131	Capitaux propres (M€)* : 1 296	Pays : France	

Air France-KLM opère dans le secteur du transport aérien, proposant à ses clients de nombreux vols et de nombreuses destinations. La compagnie offre divers services, dont le transport de marchandises, l'entretien d'avions et la formation de pilotes. Pour plus de détails sur les résultats financiers de l'Entité de Référence Air France-KLM., merci de consulter le site <http://www.airfranceklm.com/fr/finance>.

Fiat Chrysler Automobiles N.V.						
Création : 2014	Secteur : Transports	Poids : 12,50 %	Notation Moody's : Ba3	Notation S&P : BB	Notation Fitch : BB-	Type de transaction : Standard European Corporate
Obligation de référence : US31562QAC15	Rang : Senior	Résultat Opérationnel (MGBP)* : 11 078 +20,62 % par rapport au 31/12/2015	Dette financière nette (MGBP)* : 14 667	Capitaux propres (MGBP)* : 19 353	Pays : Pays-Bas	

Fiat Chrysler Automobiles N.V. fabrique et commercialise des véhicules pour particuliers et entreprises. La société fabrique également des produits métallurgiques et des systèmes de production pour l'industrie automobile. Elle détient aussi des sociétés d'édition et d'assurance. Pour plus de détails sur les résultats financiers de l'Entité de Référence Fiat Chrysler Automobiles N.V, merci de consulter le site <https://www.fcagroup.com/>

Astaldi Societa Per Azioni						
Création : 1926	Secteur : Industrie	Poids : 12,50 %	Notation Moody's : B2	Notation S&P : B	Notation Fitch : B+	Type de transaction : Standard European Corporate
Obligation de référence : XS1000393899	Rang : Senior	Résultat Opérationnel (M€)* : 298 -2,12 % par rapport au 31/12/2015	Dette financière nette (M€)* : 1286	Capitaux propres (M€)* : 699	Pays : Italie	

Astaldi Societa Per Azioni offre des services de construction et d'ingénierie. Elle construit des chemins de fer et des métros, routes, aéroports, ports, ponts, tunnels, projets hydrauliques, projets hydro-électriques et installations industrielles. Pour plus de détails sur les résultats financiers de l'Entité de Référence Astaldi Societa Per Azioni, merci de consulter le site <http://www.astaldi.com/en/investor-relations/>

Bombardier Inc.						
Création : 1941	Secteur : Aéronautique	Poids : 12,50 %	Notation Moody's : B2	Notation S&P : B-	Notation Fitch : B	Type de transaction : Standard North American Corporate
Obligation de référence : USC10602AJ68	Rang : Senior	Résultat Opérationnel (MCAD)* : 313 -14,59 % par rapport au 31/12/2015	Dette financière nette (MCAD)* : 5 385	Capitaux propres (MCAD)* : -4 692	Pays : Etats-Unis	

Bombardier Inc. est un fabricant d'avions et de trains. La société a des usines en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Pour plus de détails sur les résultats financiers de l'Entité de Référence Bombardier Inc., merci de consulter le site <http://ir.bombardier.com/fr>

Sources : Bloomberg et sites internet des Entités de Référence, le 30/03/2017.

* Chiffres au 31/12/2016.

Stena Aktiebolag						
Création : 1967	Secteur : Transport	Poids : 12,50 %	Notation Moody's : B1	Notation S&P : BB -	Notation Fitch : Non noté	Type de transaction : Standard European Corporate
Obligation de référence : USW8758PAK22	Rang : Senior	Résultat Opérationnel (MSEK)* : 12 397 +33,53 % par rapport au 31/12/2015	Dette financière nette (MSEK)* : 46 364	Capitaux propres (MSEK) : 43 313	Pays Suède	

Stena Aktiebolag fournit des services tels que la construction navale, l'équipage et le service technique. La société transporte le fret sur toutes les voies navigables intérieures. Pour plus de détails sur les résultats financiers de l'Entité de Référence Stena Aktiebolag, merci de consulter le site <http://www.stena.com/en/news-and-finance/Pages/investor-relations.aspx>

Rallye						
Création : 1945	Secteur : Grande distribution	Poids : 12,50 %	Notation Moody's : Non noté	Notation S&P : Non noté	Notation Fitch : Non noté	Type de transaction : Standard European Corporate
Obligation de référence : FR0011441831	Rang : Senior	Résultat Opérationnel (M€)* : 1 300 +3,05 % par rapport au 31/12/2015	Dette financière nette (M€)* : 7 388	Capitaux propres (M€)* 12 631	Pays France	

Rallye, via ses filiales, vend au détail de l'alimentation, des articles de sport et des chaussures. La société exploite une chaîne de magasins alimentaires et d'articles de sport. Pour plus de détails sur les résultats financiers de l'Entité de Référence Rallye, merci de consulter le site <http://www.rallye.fr/fr>

The Hertz Corporation						
Création : 1918	Secteur : Transports	Poids : 12,50 %	Notation Moody's : B2	Notation S&P : B	Notation Fitch : Non notée	Type de transaction : Standard North American Corporate
Obligation de référence : US428040CP20	Rang : Senior	Résultat Opérationnel (MUSD)* : 4 001 +11,43 % par rapport au 31/12/2015	Dette financière nette (MUSD)* : 15 503	Capitaux propres (MUSD)* : 1 075	Pays Etats-Unis	

Hertz est le leader mondial de la location de véhicules. Elle se situe au premier rang mondial avec près de 2000 agences aux Etats-Unis et environ 5000 agences réparties dans 140 pays. Pour plus de détails sur les résultats financiers de l'Entité de Référence The Hertz Corporation, merci de consulter le site <http://ir.hertz.com/>.

SFR Group S.A.						
Création : 1987	Secteur : Télécom- - munications	Poids : 12,50 %	Notation Moody's : B1	Notation S&P : B+	Notation Fitch : Non noté	Type de transaction : Standard European Corporate
Obligation de référence : XS1028956222	Rang : Senior	Résultat Opérationnel (M€)* : 3 531 +2,77 % par rapport au 31/12/2015	Dette financière nette (M€)* : 18 443	Capitaux propres (M€)* : 3 572	Pays France	

SFR Group S.A. offre des services de câble haut débit. La société propose des services de télévision, Internet, téléphone, vidéo à la demande ainsi que des services pour appareils mobiles. Ses clients sont des particuliers, le secteur public et des entreprises. Pour plus de détails sur les résultats financiers de l'Entité de Référence SFR Group S.A, merci de consulter le site <http://www.sfr.com/finance/11212014-1058-publications-de-resultats>

Sources : Bloomberg et sites internet des Entités de Référence, le 30/03/2017.

* Chiffres au 31/12/2016.

LES ÉVÉNEMENTS DE CRÉDIT

Le panier est composé de Credit Default Swap ou CDS (voir définition en page 10) d'entités de référence et non d'obligations des huit entités de référence. Tout défaut de paiement ou restructuration sur une obligation de l'Entité de Référence ou toute faillite de l'Entité de Référence crée un événement de crédit sur l'ensemble des CDS de l'Entité de Référence.

Les définitions ci-dessous ont été mises en place par l'ISDA (International Swaps and Derivatives Association), qui est une association regroupant les principaux intervenants sur les produits dérivés (www.isda.org). L'ISDA, dans les « 2014 ISDA Credit Derivatives Definitions », a défini notamment les 3 types d'événements qui constituent un événement de crédit : faillite de l'Entité de Référence, défaut de paiement et restructuration. Les définitions ci-dessous sont données à titre indicatif et non exhaustif et ne constituent pas une traduction des définitions des événements de crédit donnés dans les « 2014 ISDA Credit Derivatives Definitions ». Vous pouvez consulter le site de l'ISDA (en anglais) ou vous rapprocher de votre intermédiaire en assurance ou de votre conseiller en banque privée pour plus d'informations.

Faillite de l'Entité de Référence : tout document, déclaration, action ou décision administrative confirmant qu'une Entité de Référence se déclare dans l'impossibilité ou refuse de payer ses dettes ou demande l'ouverture d'une procédure de prévention ou de traitement des difficultés des entreprises ou lorsque l'Entité de Référence voit ses organes compétents se réunir en vue de se prononcer sur toute résolution relative à une dissolution (sauf par voie de fusion), une liquidation, une cessation d'activité ou un dépôt de bilan.

EXEMPLE	THOMSON
Secteur	Audio visuel et Divertissement
Pays	France
Date de la mise en défaut	Novembre 2009
Rating au moment de l'événement de crédit	D (S&P)/NR (Moody's)
événement de crédit	Faillite
Raison	Présence de deux géants sur ce secteur d'activité, poussant Thomson dans un lourd endettement depuis plusieurs années atteignant 2,17 milliards d'euros

Défaut de paiement : l'inexécution par l'Entité de Référence, à la date d'exigibilité et au lieu de paiement prévu, d'une obligation de paiement au titre d'une ou plusieurs de ses dettes financières (prêts et emprunts obligataires notamment), des "obligations" (au sens des définitions ISDA), après l'expiration de tout délai de grâce applicable ou réputé s'appliquer du fait de la réalisation des conditions prévues, pour un montant total supérieur ou égal au seuil de défaut de paiement (1 000 000 USD ou son équivalent en euros).

EXEMPLE	TXU EUROPE LTD
Secteur	Électricité
Pays	Grande-Bretagne
Date de la mise en défaut	Octobre 2002
Rating au moment de l'événement de crédit	NR (S&P) / Caa2 (Moody's)
événement de crédit	Défaut de paiement
Raison	Défaut sur le paiement prévu de £130M d'intérêts d'obligations, après expiration du Délai de Grâce (30 jours)

Restructuration : désigne

- (i) toute réduction du taux ou du montant des intérêts payables (ou à courir initialement prévus) d'une « obligation » (tel que défini ci-dessus) d'une Entité de Référence,
- (ii) toute réduction du montant de la prime ou du principal dû à l'échéance ou à la date de remboursement prévue initialement au titre d'une « obligation »,
- (iii) tout report d'échéance d'une date de paiement d'intérêt ou de la date de remboursement du principal ou de la prime au titre d'une obligation,
- (iv) tout abaissement du rang de priorité de paiement d'une « obligation » ou
- (v) tout changement de devise ou de composition du paiement des intérêts ou du remboursement du principal

affectant une ou plusieurs obligations. La restructuration doit porter sur un montant total supérieur ou égal au seuil de défaut (10 000 000 USD ou son équivalent en euros), sans que cet événement ne soit prévu dans les termes et conditions initiales de l'obligation restructurée. Ne constitue pas une restructuration la survenance ou l'annonce de l'un des événements décrits ci-dessus ou un accord portant sur l'un de ces événements, lorsque (i) cet événement ne résulte pas directement ou indirectement d'une dégradation de la qualité de crédit ou de la situation financière de l'Entité de Référence et que (ii) l'obligation restructurée n'est pas détenue par plus de trois porteurs n'appartenant pas au même groupe.

La détermination de la survenance d'un événement de crédit incombe au comité de détermination (« l'ISDA Determination Committee »). Dans certaines hypothèses l'Émetteur des Notes disposera également du droit de déterminer la survenance d'un événement de crédit. Le comité est constitué de 15 membres (banques et investisseurs les plus importants du marché). Toute contrepartie d'un Credit Default Swap (CDS) peut saisir le comité afin d'obtenir la résolution de toute question portant sur les événements de crédit et tout autre décision relative au marché des CDS. Les délibérations du Comité sont confidentielles mais ses décisions sont publiques et disponibles immédiatement sur internet : dc.isda.org.

Les décisions sont prises à une majorité de 80 %. Si ce seuil n'est pas atteint, la question est étudiée par un panel de 3 experts. Le Comité statue selon des règles publiées par l'ISDA, les « Credit Derivatives Determination Committee Rules ».

Les événements de crédit des Entités de référence de type « Standard European Corporate » sont la faillite, le défaut de paiement et la restructuration.

Les événements de crédit des Entités de référence de type « Standard North American Corporate » sont la faillite et le défaut de paiement.

EXEMPLE	THOMSON
Secteur	Audiovisuel et Divertissement
Pays	France
Date de la mise en défaut	Juin 2009
Rating au moment de l'événement de crédit	SD (S&P)/NR (Moody's)
événement de crédit	Restructuration
Raison	Programme de restructuration de la dette en accord avec les créanciers : report d'échéance du remboursement de leurs dettes en échange d'une réduction de dette via la vente de 2,8 milliards d'euros d'actifs.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique facteurs de risque du prospectus de base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Double risque de crédit** : l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur (BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V.)⁽¹⁾ et du Garant de la formule (BNP Paribas S.A.)⁽¹⁾, qui induit un risque sur le remboursement. Dans le cas spécifique d'un dérivé de crédit ou d'un titre sur événement de crédit, les investisseurs prennent également un risque de crédit sur la (ou les) Entité(s) de Référence visée(s) dans ce produit, à savoir que l'insolvabilité de l'Entité ou des Entités de Référence peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de perte en capital** : en cas de revente du produit avant l'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application du mécanisme annoncé. Il existe donc un risque de perte en capital totale ou partielle.
- **Risque lié aux sous-jacents** : le montant des coupons versés et la part du capital remboursé sont liés au nombre d'Entités de Référence ayant subi un événement de crédit.
- **Risque découlant de la nature du support** – En cas de revente du produit avant l'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur dates d'échéance. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital totale ou partielle. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- **Risque de liquidité** - BNP Paribas assurera la liquidité de ce produit en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/ acheter au prix déterminé par BNP Paribas en fonction des paramètres de marché du moment qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché.
- **Risque de conflit d'intérêts éventuel** - L'Émetteur et le Garant peuvent engager des activités de négociations et d'autres activités commerciales avec les entreprises sous-jacentes du produit. Bien que les procédures de conformité exigent une ségrégation effective des fonctions et responsabilités entre les divisions concernées de BNP Paribas la possibilité de naissance de conflits d'intérêts ne peut pas être totalement éliminée.

(1) Notations de crédit au 13 avril 2017:

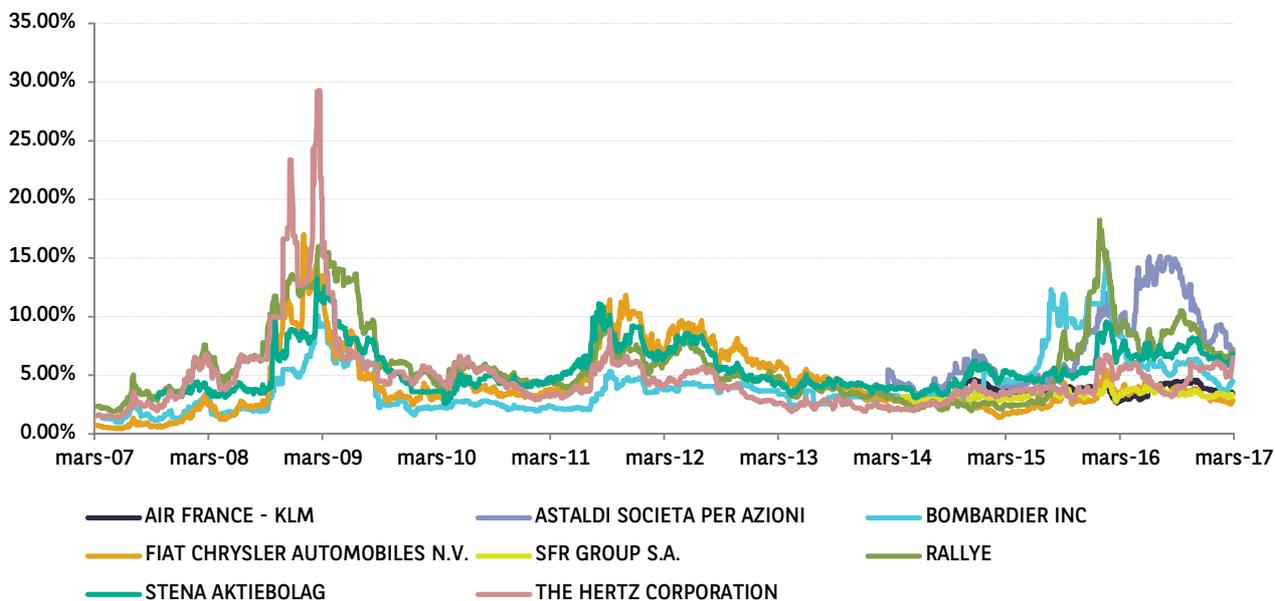
- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

FOCUS SUR LE CREDIT DEFAULT SWAP

Mirak est un titre de créance exposé aux événements de crédit pouvant affecter les huit Entités de Référence, également appelé Credit Linked Note (CLN). Le mécanisme d'un tel titre repose sur les contrats d'échange de risque de crédit soit les Credit Default Swap (CDS). Le **Credit Default Swap** est un contrat dérivé dont la prime (exprimée en % par an) correspond au coût de la protection contre les événements de crédit pouvant survenir sur une Entité de Référence.

Historique sur les 10 dernières années des primes de CDS de maturité 5 ans des Entités de Référence



Source : BNP Paribas, le 24 mars 2017

De manière générale, sauf exception, lorsque les niveaux de CDS augmentent, le risque d'événement de crédit sur l'Entité de Référence augmente. Inversement, lorsque les niveaux de CDS baissent, le risque d'événement de crédit sur l'Entité de Référence baisse.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	XS1554304433
Forme juridique	Notes, titres de créance de droit anglais présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
Émetteur	BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais
Garant de la formule	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur du nombre d'événements de crédit affectant les Entités de Référence.
Agent de Calcul	BNP Paribas UK LTD (entité du groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts)
Montant de l'Émission	30 000 000 €
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'émission	100 %
Éligibilité	Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation
Frais	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas SA au distributeur. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1 % TTC du montant souscrit. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Entités de Référence	Air France-KLM (FR0011965177), Fiat Chrysler Automobiles N.V (US31562QAC15), Astaldi Societa Per Azioni (XS1000393899), Bombardier Inc (USC10602AI68), Stena Aktiebolag (USW8758PAK22), Rallye (FR0011441831), The Hertz Corporation (US428040CP20), SFR Group S.A. (XS1028956222).
Montant des coupons	Pour chaque Note, un taux fixe de 6,00% par an payé à chaque Date de paiement des coupons jusqu'à la Date d'échéance, sur la Valeur nominale par Note constatée le dernier jour de chaque Période de coupon, sur une base 30/360 non ajustée.
Date d'émission	2 mai 2017
Période de coupon	Chaque période commençant à une Date de paiement de coupon (incluse) (ou à la Date de commencement des coupons concernant la première Période de coupon) et se terminant à la Date de paiement de coupon suivante (exclue)
Dates de constatation des coupons	Dernier jour de chaque Période de coupon, sur une base 30/360 non ajustée.
Dates de paiement des coupons	Le 28 juillet de chaque année à compter du 28 juillet 2018 (inclus) et jusqu'au 28 juillet 2022 (inclus).
Date d'échéance	28 juillet 2022
Date de commencement des coupons	28 juillet 2017
Valorisation	Valorisation quotidienne, dans des conditions normales de marché, publiée sur la page Reuters [XS1554304433=BNPP] et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Double valorisation	Une double valorisation sera assurée, tous les quinze jours, par Pricing Partners qui est une société indépendante financièrement de BNP Paribas.
Liquidité	Quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente de 1 %.
Cotation	Marché réglementé de la Bourse du Luxembourg
Droit applicable	Droit anglais

(1) Notations de crédit au 13 avril 2017 :

- BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. : Standard & Poor's A
- BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A, Moody's A1 et Fitch Ratings A+

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

AVERTISSEMENT

Mirak (ci-après les « Titres de créance ») sont des Titres de créance présentant un **risque de perte en capital totale ou partielle en cours de vie et à l'échéance**, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le Marché réglementé de la Bourse du Luxembourg, pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie ou de capitalisation libellés en unités de compte et dont la souscription, le placement, la revente pourra intervenir par voie d'offre au public, en France uniquement. Les principales caractéristiques des Titres de créance exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. **Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les Titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les Titres de créance au regard de leur situation financière, la présente brochure et la documentation juridique des Titres de créance** et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur les Titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. **La documentation juridique des Titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base pour l'Émission de Notes, daté du 9 juin 2016 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 16-236, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 2 mai 2017, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »).** Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les Titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule. Durant la période de commercialisation, le Prospectus de Base daté du 9 juin 2016 (le « Prospectus de Base Initial ») sera mis à jour aux alentours du 9 juin 2017 (le « Prospectus de Base Mis à Jour »). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les termes et conditions applicables aux EMTN sont ceux décrits dans le Prospectus de Base Initial. Néanmoins, pour bénéficier d'une information financière à jour sur l'Émetteur ainsi que sur les facteurs de risques, les investisseurs sont invités à se référer au Prospectus de Base Mis à Jour à compter de sa publication.

En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org et sur le site www.pivalto.bnpparibas.fr.



BNP PARIBAS

**La banque
d'un monde
qui change**